



CONSEIL D'ETABLISSEMENTS (CET) de Montreux-Veytaux



Procès-verbal N° 3 – 2021 / 2026

Séance du mardi 7 juin 2022, 18h30 / 20h10

Salle 22 et 23 - Maison de Quartier Jaman 8 - Clarens

Ordre du Jour du 7 juin 2022

1. Procès-verbal de la séance du 10 mars 2022.....	3
1.1. Approbation du procès-verbal (annexe).....	3
2. Mot des directeurs	3
3. Projet Ping :pong	4
3.1. Présentation par Mme S. Monis Casasola,	4
conseillère école-famille (CEF)	4
4. Quart parents.....	5
4.1. Questions de Mme M. Altieri et brochure projet « Quarto » et le sondage.....	5
5. Divers et propositions individuelles	7
6. Calendrier 2022	8

➤ **Sont présent-e-s :**

Groupe 1 Les représentants des autorités communales :

Mmes Jacqueline Pellet
Christine Chevalley
Alexandra Ramser
MM. Florian Manzini
Yanick Hess

Groupe 2 Les représentants des professionnels actifs au sein des Etablissements :

MM. Philippe Valazza
Jean-François Theubet
Xavier Désilets
Guillaume Jordan
André Wismer
Mme Irène Mauroux

Groupe 3 Les représentants des milieux et des organisations concernés par la vie des Etablissements :

Mmes Sandrine Monis Casasola (en alternance avec Mme Célia Elison)
Céline Cornaz
MM. Simon Smith
Laurent Molinari

Groupe 4 Les parents d'élèves fréquentant les Etablissements :

Mmes Myriam Altieri
Coralie Monachon
Géralde Vuissoz
Regina Andrade
M. Olivier Müller

➤ **Les membres excusé-e-s :**

Mme Célia Elison, **groupe 3 (en alternance avec Mme S. Monis Casasola)**
MM. Nicolas Büchler, **groupe 1**
Marc Weber, **groupe 3**
Vincent Demaurex, **groupe 3**
Albert Richard, **groupe 4**

Prise du PV : C. Rossetti

Diverses abréviations utilisées dans ce procès-verbal :

DGEO : Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire du Canton de Vaud
EPSMO : Etablissement scolaire primaire et secondaire de Montreux-Ouest
EPSME : Etablissement scolaire primaire et secondaire de Montreux-Est
CEF : Conseillère école-famille

1. Procès-verbal de la séance du 10 mars 2022

1.1. Approbation du procès-verbal (annexe)

En préambule, la Présidente souhaite la bienvenue à M. Jean-François Theubet, directeur ad intérim de Montreux-Est jusqu'au 31 juillet 2022. La liste des personnes excusées est citée.

Mme M. Altieri fait état de divers points de forme dans le procès-verbal. Les modifications appropriées seront effectuées.

A la question n°4 page 6, Mme M. Altieri fait constater qu'il n'est pas mentionné que les barèmes des deux établissements correspondent au résultat des épreuves cantonales de référence (ECR).

M.P. Valazza explique que les établissements sont en conformité avec les prescriptions idoines, mais cela peut varier d'une évaluation à une autre. L'enseignant-e a la responsabilité pédagogique de fixer son barème. La Présidente spécifie que cette réponse figurera dans le présent procès-verbal.

A la page 7, Mme M. Altieri avait demandé d'enlever le texte en caractère gras. La Présidente ouvre la discussion et un débat s'ensuit avec un vote pour garder ou non le texte en caractère gras. Le résultat du vote étant à égalité, le vote de la Présidente l'emporte pour le maintien du texte en caractère gras du procès-verbal du 10 mars 2022.

2. Mot des directeurs

EPSMO et EPSME

M. P. Valazza parle au nom des deux Etablissements. Dans la première partie, malgré cette année compliquée, Covid oblige, le service public a été maintenu. C'est une performance dont les Etablissements sont fiers. L'école tient la route et fonctionne bien grâce aux élèves (même s'ils ont souffert de cette pandémie) et aux enseignant-e-s qui ont fait front pour que l'école continue à avancer. Le bilan est très positif par rapport aux équipes de direction. Ils ont traversé des périodes compliquées. Le directeur tient à remercier les équipes des directions, intégrant également tout ce qui est administratif, à savoir les secrétaires qui font un travail remarquable.

A Montreux-Ouest, les effectifs pour l'année prochaine sont de 1200 élèves. Un bilan précis sur les éléments positifs et négatifs est donné. A Montreux-Ouest, les camps de ski ont été annulés et n'ont pas pu être subséquemment remis sur pied, les chalets n'étant plus disponibles. L'échange linguistique avec Wiesbaden a également été annulé. Montreux-Est n'a pas eu de camps de printemps annulés car ceux-ci étaient prévus hors période restrictive. Dès le printemps, Montreux-Ouest a pu reprendre les camps de printemps avec des jeunes élèves. Toutes les activités conviviales sont remises en route sur Montreux-Ouest. La semaine passée, un concert du chœur des élèves de Vinet a eu lieu. Le directeur annonce une grande première à Montreux-Ouest, la nouvelle animation « Rambert a un incroyable talent » avec 12 prestations et un concours. Certaines de ces prestations se dérouleront également aux promotions.

Les promotions se dérouleront sous le Marché couvert (Montreux-Ouest le matin et Montreux-Est l'après-midi). Les écoles aimeraient arriver à une collaboration pérenne entre les deux Etablissements pour montrer un visage uni à la population.

Le directeur termine sa présentation par deux interrogations. La première concerne les élèves étant en difficulté éducative. Les écoles sont des entités pédagogiques. Lorsque certains élèves sont en difficulté éducative, l'école est vraiment mise à mal. Ils n'ont que peu, voire pas de compétences

pour gérer ces élèves. Il cite des exemples. Cela impacte parfois la vie dans les classes. Les enseignant-e-s sont vite démuni-e-s et réfléchissent à des solutions.

La deuxième interrogation concerne la gestion des classes d'accueil. Montreux va accueillir un foyer de l'EVAM dans l'ancien hôpital. Cela va générer à peu près 160 personnes. On ne connaît pas encore le nombre d'enfants accompagnant ces familles. Les primaires seraient intégrés directement dans les établissements. Une réflexion régionale est en cours par rapport aux plus grands enfants. Ils accueillent déjà plus de 50 élèves en classes d'accueil. Enormément de questions se posent autour la capacité d'absorber ces élèves de manière qualitative.

M. J.-F. Theubet signale que les effectifs à Montreux-Est sont stables pour l'année prochaine. En termes de locaux, quelques classes vont s'ouvrir. Ils sont à l'étroit mais c'est en pourparlers avec la Commune de Montreux. Le directeur a découvert un établissement en situation délicate.

L'école va au-devant d'une gestion à repenser en termes de problèmes socioéducatifs. Le directeur remercie les conseillères école-famille (CEF). Elles sont une ressource extrêmement précieuse. L'école a également des éducateurs en milieu scolaire du Canton pour les aider.

La Présidente apporte des éléments concernant les locaux scolaires. La Commune est responsable de mettre à disposition les locaux et le matériel nécessaires. Dès les premiers jours de la guerre en Ukraine, la Commune a été impactée. La direction SFJ a mis en place une cellule dite d'accueil pour gérer la situation montreuusienne. La Cellule Accueil est composée de représentants des deux établissements scolaires, de l'Office de la population, du service Patrimoine Sport et Urbanisme (PSU), du service de la Cohésion sociale, familles et jeunesse (SJF), de l'EVAM et de la Communication. Cette cellule se réunit hebdomadairement pour analyser les arrivées et prendre des dispositions selon les cas. Il s'agit de répondre à l'urgence et d'orienter au bon endroit. Tous les éléments se trouvent sur le site de la Commune de Montreux. Deux traducteurs ukrainiens sont à disposition pour répondre aux questions. Le domaine scolaire, se trouve face au problème des effectifs. Sur les 160 personnes, il est estimé qu'un tiers seront des enfants. Ce ne sont que des spéculations. Différentes réflexions sont en cours afin de trouver des solutions pour enclasser ces enfants.

Depuis fin mai, la gratuité des transports publics n'est plus accordée aux Ukrainien-ne-s. L'EVAM fournit des titres de transport du lieu d'hébergement jusqu'à Lausanne pour des démarches administratives. Les conditions d'octroi de titres de transport sont les mêmes pour tous les écoliers. Si l'enfant habite à plus de 2,5 kilomètres, les parents peuvent demander la prise en charge des frais de transport. La discussion est en cours avec l'EVAM concernant ces frais de transport.

3. Projet Ping :pong

3.1. Présentation par Mme S. Monis Casasola, conseillère école-famille (CEF)

Le projet Ping:pong est présenté au moyen d'un fichier Powerpoint (voir annexe) par Mme S. Monis Casasola. Le matériel du projet comprenant 5 livres et 1 classeur sont distribués aux membres pour consultation. Le projet Ping:pong est un projet de prévention de « A:primo ». Ils ont également d'autres projets de prévention pour les enfants qui ne sont pas encore scolarisés se nommant « Petit pas ». Le projet Ping:pong cible les enfants en 1P. Elles souhaitent mettre cette prestation en route à partir de la rentrée d'août 2022. 8 à 12 familles seraient rassemblées sur Montreux-Est et Montreux-Ouest pour 8 séances sur l'année scolaire. Les deux CEF sont formées en tant qu'animatrices Ping:pong, ce qui permet d'offrir à toute la Commune, Est et Ouest, la même prestation. Il s'agit de 8 rencontres de deux heures avec des idées de jeux par l'intermédiaire d'un support écrit. Les parents reçoivent des livres donnant des idées sur les compétences éducatives en

lien avec les écoles. Les compétences éducatives sont : offrir de l'attention à son enfant – communiquer avec son enfant – le respect des intérêts – laisser son enfant expérimenter et lui offrir un cadre sécurisant. Les séances ont lieu au sein des écoles avec une animatrice et enseignant-e de 1P et 2P. Les CEF forment les enseignant-e-s de 1P et 2P. Ces derniers-ères vont être responsables de choisir les familles. Ce sont des familles connaissant un peu moins le système et ayant de la peine à poser un cadre. Des courriers ont été expédiés à tous les pédiatres de la région pour signaler cette prestation. Des flyers seront transmis dans le cahier de communication à la rentrée.

Tout le classeur de l'activité peut être traduit dans la langue de la personne. Il n'y a pas d'interprète prévu.

4. Quart parents

4.1. Questions de Mme M. Altieri et brochure projet « Quarto » et le sondage

Questions n° 1 – Clarification concernant le passage en gras p. 7-8 du PV de la séance du 10 mars 2022 et expression de son ressenti

Mme M. Altieri demande des modifications car, après concertation, le quart parents souhaiterait remettre à l'ordre du jour le thème des camps pour Montreux-Est. Ce sujet n'a pas pu être traité. La Présidente propose de remettre ce sujet à la prochaine séance. Une fois lue à voix haute, le quart parents remet une lettre à la Présidente (voir annexe). Cette lettre inclut la réflexion sur les camps.

La Présidente spécifie que lors de la dernière séance au point n°6, elle avait ouvert la discussion et personne ne s'était exprimé. L'atmosphère était effectivement tendue. Pas tous les membres du CET n'étaient au courant des échanges de courriel et de la nature complète. Aucun nom n'a été donné. Comme signalé au point n° 2 du règlement, le CET est une force de proposition. Les quarts ont un rôle de représentation, de débat et d'échange mais en aucun cas de contrôle et de surveillance. Le CET est composé de parents élus, ils ne doivent des comptes qu'à leurs électeurs, les parents. De même que l'Autorité ne rend des comptes qu'au Conseil communal. La société civile fait le relais avec les associations et les directions des écoles ont une hiérarchie cantonale. Le plus important est de noter la pertinence des questions mais également la forme et le fond. Or la forme n'a pas du tout été respectée. Dans un souci de transparence, les demandes et questions doivent venir au CET et sont diffusées à tous ses membres.

Mme M. Altieri pense que cela aurait dû être réglé en privé par oral et que l'établissement aurait pu directement discuter avec la personne concernée.

M. S. Smith relève que le CET n'est ni un organe législatif ni un organe exécutif. Il n'a pas la prérogative de demander des comptes et de se comporter comme une commission d'enquête. Après 11 années, il est surpris de la tournure que prennent les choses.

Mme M. Altieri n'est pas personnellement concernée par les échanges mais pense qu'il s'agit d'un gros malentendu d'après les éléments qu'elle a sa connaissance. C'était plus une volonté de soutien au Conseil de direction à Montreux-Est et cela n'a pas été compris.

Mme C. Monachon a l'impression qu'avec cet email la personne s'est prévaluée de cette fonction de quart parents. En fait ce n'était pas le quart parents, car il n'a pas du tout été consulté. C'est un parent d'élève qui a écrit et n'aurait pas dû se prévaloir de sa qualité de membre du CET. On reporte un problème personnel sur le quart parents et c'est vraiment dommage.

La Présidente confirme les propos de Mme C. Monachon. Il faut clarifier à quel titre on intervient. Elle précise également que le CET est une instance ou on peut parler de certains problèmes mais ils viennent sur la table au vu et au su de tout le monde.

M. S. Smith profite de l'occasion pour annoncer à Mme M. Altieri que le sondage préparé à l'attention des parents partira dès réception de la brochure « Projet Quarto » créée par le Canton expliquant à tous les parents le rôle, la fonction et les prérogatives du CET et de ses membres. Cette brochure sera envoyée avec le sondage du quart parents.

Question n°2 – Participation de certains parents du CET à certaines réunions de parents organisées par les établissements scolaires pour présenter le fonctionnement et les objectifs du CET

La Présidente confirme la possibilité pour le quart parents de participer à certaines séances d'information aux parents d'élèves. Les 10 dernières années, le quart parents a participé à des soirées de parents. Au préalable, cela a été discuté devant le CET. Un calendrier peut être transmis. Les membres peuvent faire les demandes aux établissements en mettant le CET en copie. A Montreux-Ouest, le quart parents a participé à des rencontres de parents.

M. O. Müller parle de la prérogative du quart parents de convoquer les parents d'élèves.

M. P. Valazza ajoute qu'il y aurait la possibilité de présenter le quart parents aux autres parents lors de séances d'information. Les établissements scolaires sont ouverts à toute l'aide que le quart parents peut apporter. Mme M. Altieri demande s'il y a la possibilité d'avoir un agenda des réunions prévues dans l'année. M. P. Valazza propose d'en discuter pour cibler les séances.

La Présidente demande aux directeurs d'apporter à la prochaine séance les plannings des réunions telles qu'elles sont prévues afin de cibler les interventions.

M. J.-F. Theubet fait constater qu'avec la pandémie, les parents ont pris d'autres habitudes où clairement les gens ne veulent plus de grandes messes plénières. Généralement ces soirées impliquent les maîtresses de classe et les parents de la classe. Le directeur regardera avec Montreux-Est s'il y a encore un agenda de ces grandes soirées comme auparavant.

Mme C. Chevalley déclare que c'est comme toujours une histoire de communication. Il faut que les parents sachent à qui ils peuvent s'adresser pour faire remonter une information au CET. Chaque quart est partenaire du CET et il faut arriver à tous fonctionner ensemble.

M. X. Désilets parle de son expérience par rapport au rôle au CET. Il est important de mettre la bonne casquette pour venir au CET ou pour écrire à la direction.

La Présidente propose à Mme M. Altieri d'envoyer toute demande par courriel à Mme C. Rossetti qui sera par la suite transmis au CET. Les demandes peuvent être faites par un mail groupé pour gagner en efficacité. Des rencontres entre les séances peuvent être organisées. Les quarts parents et les autres quarts de l'ancienne législature ont obtenu de la part de la Commune, sur la base d'un projet, un budget pour se rencontrer et pour préparer ces soirées. Les jetons de présence ont été octroyés aux participants. Cela fait partie des mœurs du CET. Les réunions entre séances plénières ne posent aucun problème.

Question n°3 – Quels sont les projets existants dans les établissements scolaires au niveau préscolaire pour favoriser l'accueil des enfants allophones ?

La Présidente expose le fait que cette question touche la Commune s'agissant de préscolaires.

M. S. Smith explicite les différents projets favorisant l'accueil des enfants allophones. Le Café Bienvenue est un accueil préscolaire collectif où l'accent est mis sur la langue. Il est organisé au sein de la MQJ8 et est destiné aux femmes migrantes et leurs enfants préscolaires. Elles viennent pour échanger avec des animatrices et profiter de diverses activités. Les jardins d'enfants favorisent la verbalisation des enfants préscolaires.

Français en Jeu propose également le projet « Apprendre l'école » où les parents apprennent le français et se familiarisent avec le français sur la base des documents scolaires que leurs enfants vont utiliser. Ces cours se déroulent dans les locaux scolaires. La Commune est ouverte à toute suggestion.

5. Divers et propositions individuelles

Intervention de M. O. Müller sur le Vivre Ensemble

M. O. Müller évoque la problématique arrivée à ses oreilles à Etraz et à Clarens. La cohabitation entre les enfants ukrainiens et russes est difficile. A Etraz, des enfants ukrainiens auraient dit des grossièretés à une petite fille russe. Il existe des tensions avec des enfants en bas âge. A la Tour-de-la-Peilz, des graffitis à connotation raciste ont été découverts. On peut constater de grandes tensions entre les enfants et les adolescents. Il a interpellé Mme J. Pellet pour savoir si le directeur a été mis au courant et pour savoir ce qui est fait pour éviter une escalade de la violence entre les enfants.

M. J.-F. Theubet précise que la prévention dans les écoles est là pour prévenir la violence. La prévention est une notion importante et des d'activités idoines sont déjà en place. Pour les cas particuliers, la conseillère école-famille (CEF) et les médiateurs-trices ont déjà effectué des médiations. Mme S. Monis Casasola, CEF de Montreux-Est, souligne un souci rencontré au sein d'une classe d'accueil. Les mamans ont été convoquées. L'école a besoin de la collaboration des parents afin de gérer ces tensions.

M. O. Müller demande si le Canton a fourni de l'aide à ce sujet ? La Présidente répond que le champ d'action de la Commune se situe au niveau de la mise à disposition de bâtiments. Mme C. Chevalley ajoute que seule l'EVAM est compétente pour intervenir et rappelle la problématique passée des Serbes et Croates.

M. P. Valazza affirme que le Canton agit en faveur du « Vivre Ensemble » mais il est vrai qu'il n'y a pas de prévention spécifique russo-ukrainienne. Peut-être que cela arrivera.

En cas de problème de ce genre, il faut s'adresser à l'EVAM. Sur le site de la Commune de Montreux, se trouvent tous les éléments nécessaires pour s'adresser à l'EVAM. Les personnes intéressées pour du bénévolat peuvent également trouver les informations sur le site.

La Présidente propose de mettre en avant les activités d'été mises en place et ouvertes à tout le monde. M. J-F. Theubet propose une école un peu plus souple pour ces enfants-là. Ils ont vécu quelque chose de traumatisant. Le financement est refacturé à l'EVAM.

Les activités d'été sont explicitées par M. S. Smith. La Fondation Jolimont organise 3 camps d'été, se déroulant dans le chalet historique à Champéry. L'Espace Plein Air (EPA) a repris et a lieu tous les après-midis du lundi au vendredi pendant la période des vacances scolaires. « Ça bouge chez toi » est un programme itinérant se déplaçant dans les villages et les quartiers de la Commune toutes les semaines des vacances scolaires. Cela se déroule à Brent, Glion, Chernex, Chailly avec des activités socioculturelles, des jeux et à manger. C'est intergénérationnel et ouvert à tout le

monde. Les parents et les enfants peuvent y participer et cela fonctionne sur le principe de la libre adhésion.

Le Passeport vacance a ressuscité cette année avec une nouvelle formule. Mme C. Cornaz expose le projet pilote du Passeport vacances. Ils organisent des activités tous les mardis et tous les jeudis pendant toutes les vacances d'été. Pour l'instant, certaines activités sont déjà complètes avec 40 enfants inscrits pour une journée. Les flyers ont été distribués à chaque enfant concerné.

Depuis le Covid et le confinement des problèmes persistent dans le Vivre Ensemble entre les riverains de lieux prisés et le public, c'est pourquoi les médiations urbaines dans les espaces publics de la Commune de Montreux continuent. C'est très compliqué de gérer le Vivre Ensemble dans les divers parcs publics. Des équipes circulent le week-end dans ces espaces publics en sensibilisant les gens. Cette action continue également pendant le Montreux Jazz Festival. Cette action est financée par la Commune, Commission Prévention Riviera et le Montreux Jazz Festival.

Mme A. Ramser aborde le sujet des tarifs pour les enfants de la Commune de Veytaux des camps organisés par la Commune de Montreux. Mme C. Chevalley annonce que la Commune de Veytaux s'alignera sur les tarifs montreusiens comme ils le font d'ailleurs pour le Magic Pass. Mme C. Chevalley demande à Mme A. Ramser d'envoyer sa demande par courriel.

M. O. Müller termine par le sujet de la fin de l'année scolaire. Il a reçu une lettre de Montreux-Est signalant que les vacances ont lieu dès le jeudi 30 juin au soir. Pour le vendredi 1^{er} juillet 2022, un seul moyen de garde proposé aux parents jusqu'à midi et pas pour toute la journée.

M. J-F. Theubet répond que les promotions ont lieu le vendredi après-midi, c'est pourquoi ils n'ont pas prévu de système d'accueil l'après-midi. Il faudrait que les parents demandeurs se manifestent.

Pour Montreux-Ouest, c'est la même logique. Les promotions ont lieu le matin. L'idée est qu'il s'agit d'un jour de fête à Montreux pour que les enseignant-e-s et les familles (petits et grands) puissent venir aux promotions. Des permanences sont aussi proposées à tous les élèves pour toute la journée.

M. J-F. Theubet propose de contacter les 5 parents qui ont demandé la solution de garde pour le matin et de leur proposer également l'après-midi.

La Présidente invite les membres du CET à l'évènement Vinet Village.

6. Calendrier 2022

La prochaine séance aura lieu le 20 septembre 2022 à 18h30 à la Maison de Quartier Jaman 8.

Annexes :
- Présentation Ping : pong
- Lettre du Quart parents
- Questions de Mme M. Altieri

Diffusion de ce procès-verbal : - Membres du CET
- La Municipalité pour information
- Suite à validation par le CET sur le site internet communal

Ping:pong école

Fondation A:Primo

Ping:pong école

- ❖ **projet de prévention primaire proposé par la** Fondation A : primo en partenariat avec la commune de Montreux ayant comme objectif de faciliter la transition de l'enfant entre son milieu familial et le monde scolaire.
- ❖ Destiné aux parents des élèves de 1P scolarisés au sein des EPSMO et EPSME dès la rentrée d'août 2022.
- ❖ Ces séances sont gratuites et les familles qui s'y inscrivent s'engagent à participer aux 8 séances qui s'échelonneront sur l'année scolaire. Le groupe est constitué de 8 à 12 parents environ.

Ping:pong

- ❖ Consiste en :
 - 8 rencontres de 2 heures
 - Des idées de jeux et des livres (support écrit et livres remis aux parents)
 - Des informations en lien avec la scolarité de l'enfant
 - Des rencontres et des échanges entre les familles
 - Des moments de partage avec un enseignant ou une enseignante de l'école et une animatrice sur des compétences éducatives (**Offrir de l'attention à son enfant, Communiquer avec son enfant, Respecter les intérêts de son enfant, Laisser son enfant expérimenter, Offrir un cadre sécurisant à son enfant**)
- ❖ Partenariat entre une animatrice (les conseillères Ecole-Famille des EPSMO/E) + une enseignante
- ❖ Structure d'une rencontre de parents en 3 parties :
 1. Moment de partage entre parents et enseignante (30 minutes)
 2. Découverte et expérimentation d'activités ludiques axées sur la thématique de la rencontre puis partage et réflexion autour de celle-ci (1h15)
 3. Moment convivial d'échange entre parents et conclusion (15 minutes)

Ping:pong : bénéfiques

- ❖ pour les parents : renforcer leurs compétences éducatives/ améliorer leurs connaissances du système éducatif suisse/ Tisser un lien de confiance avec l'école et le corps enseignant /Découvrir des activités ludiques pour mieux stimuler leur enfant à la maison /Renforcer leur réseau social et l'échange avec d'autres parents du quartier ou de la commune.
- ❖ pour les enfants : Apprendre en jouant et en expérimentant à la maison /Être soutenu par leurs parents lors de l'entrée à l'école / Vivre une transition plus sereine entre milieu familial et monde scolaire
- ❖ pour l'école : préparer avec les parents l'entrée à l'école des élèves / Structurer et améliorer le partenariat avec les parents /Favoriser la création du lien éducatif et formatif avec les jeunes élèves /Soutenir le corps enseignant dans la construction du lien parent-école et dans la part éducative de sa mission

Avez-vous des questions?

Merci pour votre attention!

SANDRINE MONIS

Conseillère sociale Ecole-Famille
Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est

**CONSEIL D'ETABLISSEMENTS (CET)
de Montreux-Veytaux**
Quart Parents

**CONSEIL D'ETABLISSEMENTS (CET)
de Montreux-Veytaux**
Autorités communales
A l'att. de Mme la Présidente

Montreux, le 7 juin 2022

Madame la Présidente,

Par la présente, le quart parents, unanime, déplore, tant sur le fond que sur la forme, la réponse donnée le 10 mars 2022 à la question 6 « *Pour quelles raisons est-ce que les camps et les journées de ski (5-6P) ont été annulés ?* », qui fait suite à un échange de courriels entre un membre du CET et l'un des établissements scolaires montreusiens.

Nous sommes conscients qu'il est important de soigner la forme lors de nos communications et nous sommes désolés que les membres du Conseil de Direction de Montreux-Est se soient sentis blessés ou dénigrés lors d'un échange écrit avec l'un des nôtres. Néanmoins, la problématique soulevée par cet échange, qui révèle peut-être une position divergente entre le quart parents et les trois autres quarts du CET (ce dont il a été impossible de débattre), ne justifie en aucun cas une réponse telle que celle retranscrite dans le PV – un document officiel – du 10 mars 2022.

A ce titre, nous nous permettons de nous référer à l'art. 2 al. 3 Missions du Conseil : Le CET « *permet et favorise la discussion et l'échange d'informations et de propositions entre les établissements, les autorités, les milieux concernés et les parentes d'élèves* ».

Dans le cas présent, le quart parents relève d'une part que la problématique de fond soulevée par la question 6 a été complètement ignorée et reste toujours sans réponse et d'autre part, qu'il y a dorénavant une volonté d'empêcher la discussion et l'échange d'informations entre membres du quart parents et le personnel des établissements.

La teneur de cette réponse revient même à donner moins de droits aux représentant des parents, élus par les parents, qu'aux parents eux-mêmes. Ce n'est bien entendu pas une issue à laquelle nous pouvons souscrire.

Nous ne pouvons donc accepter une telle réponse et les implications qu'elle sous-tend quant au fonctionnement du CET. A cet égard, il nous paraît indispensable de clarifier au plus vite le rôle du quart parents dans le fonctionnement du CET, dans un esprit constructif et apaisé.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos respectueuses salutations.

Le quart parents,


Myriam Altieri


Coralie Monachon


Géralde Vuissoz


Regina Andrade


Albert Richard


Olivier Müller

Questions de Madame Myriam Altieri

Objet : Points que je souhaiterais ajouter à l'ordre du jour pour la séance du CET du 7 juin 2022

Bonjour,

J'aimerais ajouter les points suivants à l'ordre du jour de la prochaine séance :

1) Questions de clarification concernant le passage en gras p.7-8 du PV de la séance du CET du 10 mars 2022 et expression de mon ressenti :

-Est-ce que les parents du CET ne peuvent plus communiquer directement avec l'établissement scolaire de leur(s) enfant(s) en tant que parents pour régler des situations spécifiques les concernant ? Ou est-ce que la règle voulue par la Présidente s'appliquerait seulement pour les questions générales ?

-Si c'est la deuxième option qui est retenue (seulement pour les questions générales), est-ce que cette règle fait déjà partie du règlement intercommunal du CET Montreux-Veytaux ? Si oui, à quel article ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que cette nouvelle règle de fonctionnement ne devrait pas être votée préalablement au sein du CET pour être effective ?

-Est-ce que les membres des établissements scolaires ont le droit de leur côté d'interpeller les parents du CET ou les représentants des milieux concernés par la vie des établissements pour leur poser des questions générales ou doivent-ils aussi passer par la Présidente ?

Personnellement, je me questionne à propos de cette règle de communication avec les établissements scolaires pour tous les membres du CET (pas seulement pour les parents), car si celle-ci n'est valable que dans un sens, cela introduit une notion de hiérarchie qui n'a pas lieu d'être. Par exemple, à la fin des séances du CET, les directeurs des établissements scolaires viennent souvent à la rencontre des autres membres pour échanger. Est-ce que cette pratique sympathique pourrait être menacée par la règle de fonctionnement écrite en gras ? En effet, si l'interdiction de communiquer est des deux côtés, la pratique est menacée par voie de conséquence. Si l'injonction n'est valable que pour les membres autres que ceux des établissements scolaires, elle est également menacée indirectement, certains membres pouvant se sentir coincés. Ce dernier terme est important, car le fait de se sentir coincé est le signe de subir des injonctions paradoxales et je me permets donc de métacommuniquer sur mon ressenti pour me libérer et libérer les personnes qui ressentiraient la même chose que moi.

Je trouve également dommage que les règles de fonctionnement se rigidifient. Le CET risque de perdre en dynamisme et initiative. Quand la confiance ne semble plus au rendez-vous, la collaboration peut se détériorer.

-Pourquoi le passage est-il écrit en gras ?

A priori, je ne suis pas concernée directement par le recadrage de la part de la Présidente, ayant toujours de mon point de vue été respectueuse dans la forme de mes échanges. Lors de la dernière séance, j'étais néanmoins mal à l'aise pour la personne concernée. Je trouve que ça aurait été plus discret et respectueux de s'entretenir en privé avec la personne visée, sans que tout ça soit déballé par surprise lors de la réunion du CET et que ça apparaisse du coup sur le PV. Maintenant, ce qui a été dit à été dit, mais serait-il au moins possible d'enlever les caractères en gras ?

En outre, le thème des journées de ski et des camps de l'hiver 2021-2022 (sujet qui était tout à fait approprié pour le CET) n'a pas pu être vraiment abordé pour l'Etablissement de Montreux-Est, puisque l'intervention de la Présidente en préambule a coupé court à toute argumentation possible. A nouveau, nous étions coincés, car le message était d'arrêter de communiquer à ce sujet. Je ne désire pas spécialement revenir sur ce thème à la prochaine séance, car je pense que c'est mieux de passer à

autre chose à présent, mais si à l'avenir nous pouvions différencier les critiques sur la forme et sur le fond, ce serait bien.

2) Participation de certains parents du CET à certaines réunions de parents organisées par les établissements scolaires (fin et/ou début d'année scolaire) pour présenter le fonctionnement et les objectifs du CET ? Cette question, je ne peux plus la poser directement aux établissements scolaires, donc je passe par vous, en espérant qu'elle soit transmise rapidement, car la fin de l'année approche... Je ne sais pas si elle doit être mise à l'ordre du jour de la prochaine séance, j'attends plutôt une réponse rapide des établissements.

3) Quels sont les projets existants dans les établissements scolaires au niveau préscolaire pour favoriser l'accueil des enfants allophones ? Si aucun projet n'est mis en place pour l'instant, seraient-ils intéressés par le fait que je me renseigne pour la prochaine séance (automne/hiver 2022) par rapport à ce qui se faisait/ ce qui se fait dans les établissements dans lesquels j'ai travaillé ?

Cordiales salutations.

Myriam Altieri

PS : J'aimerais que tout soit copié comme je l'ai écrit pour les points 1) et 3) dans le prochain PV. J'arrive mieux à formuler ma pensée par écrit que par oral.